

Paris, le 15 juin 2010

Aide, déforestation et États fragiles

initié par

Nathalie Kosciusko-Morizet

Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective
et du Développement de l'économie numérique

Séminaire organisé le Mardi 15 juin 2010 au Centre d'analyse stratégique

La déforestation apparaît comme l'une des principales sources de dioxyde de carbone dans les pays en développement. Elle serait ainsi responsable de 12 à 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées aux activités humaines.

Initié par la France et la Norvège dans le prolongement de la conférence de Copenhague, le partenariat mondial pour combattre la déforestation, approuvé à Oslo le 27 mai, a ainsi permis de consolider les promesses de fonds, qui s'élèvent désormais à près de 4 milliards de dollars sur les trois années à venir. Ces sommes, utilisées dès cette année, devront financer la mise en œuvre de politiques et de mesures permettant de lutter efficacement contre la déforestation et la dégradation.

Près des trois-quarts des forêts mondiales se trouvent dans des États dits « fragiles » ou susceptibles de le devenir. Dans ces pays, qui bien souvent peinent à appliquer des lois et à faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, lutter contre la déforestation constitue donc un défi important qui nécessite de se pencher sur le contenu des réformes à entreprendre tout en prenant en compte la dimension d'économie politique, les intérêts et le jeu des acteurs.

La lutte contre la déforestation dans les « États fragiles » : une vision renouvelée de l'aide au développement

- L'aide promise à Oslo ira à des États fragiles
- Que nous enseignent les expériences de l'aide au développement dans ces États ?
- Aider les États fragiles à lutter efficacement contre la déforestation

Le partenariat mondial pour la protection des forêts tropicales, officialisé à la conférence d'Oslo sur le climat et la forêt le 27 mai dernier, s'est traduit par la consolidation de l'engagement financier des pays donateurs (Norvège, États-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Australie, Japon, Suède, Danemark) en faveur des États forestiers du Sud. Cette aide allouée au financement de programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts s'élève désormais à 4 milliards de dollars sur la période 2010-2012.

Toute la question est désormais de savoir comment utiliser ces fonds REDD de la manière la plus efficace pour infléchir les politiques publiques de lutte contre la déforestation dans des États forestiers qui, pour la grande majorité d'entre eux, sont dits « fragiles », c'est-à-dire conjuguant un faible niveau de performance socioéconomique et de gouvernance.

À cet égard, les expériences de l'aide au développement sont riches d'enseignements.

a) Le principal défi de la lutte contre la déforestation consiste à ne pas devoir arbitrer entre croissance économique et préservation de l'environnement. Pour ce faire, il faut engager des réformes dans d'autres secteurs que le secteur forestier lui-même, la séquence de ces réformes étant primordiale.

b) Sur le plan des actions à mener, et avec l'assentiment des pays récipiendaires, il conviendrait que les pays du Nord puissent allouer des fonds sous réserve d'une mise en œuvre de programmes ciblés et de réformes dans différents secteurs :

- agricole (investissement dans une agriculture écologiquement intensive centrée sur les exploitations familiales, subventionnement de semences sélectionnées et d'innovations adaptées, etc.),
- forestier (régulation de l'exploitation forestière, clarification des régimes fonciers en proposant dans un premier temps une cartographie des droits sur les espaces forestiers, sujet particulièrement sensible dans nombre d'États fragiles),
- juridique (réhabilitation du système judiciaire permettant de réduire la corruption).

c) Les aides proposées pourraient également combiner l'investissement dans de nouvelles pratiques productives avec des engagements contractuels sur la réduction de la déforestation et associer davantage les populations locales en les aidant à mettre en œuvre des alternatives au déboisement.



Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique et Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 60 00
www.strategie.gouv.fr

Contact : Jean-Michel ROULLÉ
01 42 75 61 37 – 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr